Image not found or type unknown

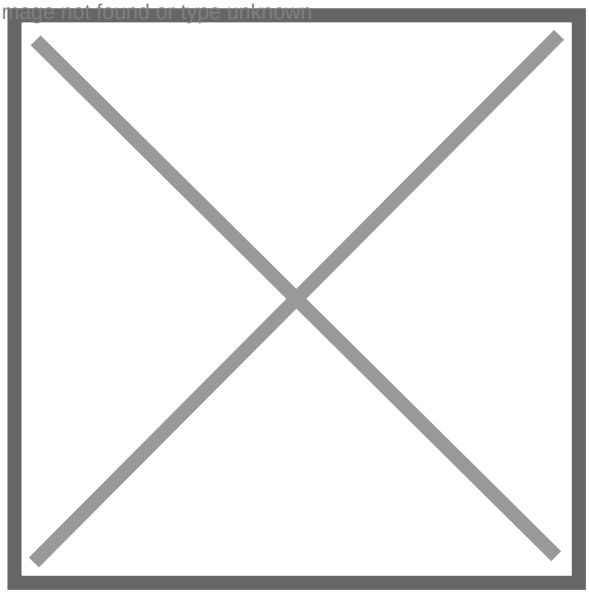

Creation site web ques tionn juridique

Par **alfano**, le **30/03/2010** à **01:28**

Bonjour,
je suis en train de creer un site web du genre forum generale de rencontre tchat et jeux entierement gratuit avec un systeme de recompenses ou je proposerai a mes visiteurs de cliquer sur les bannieres publicitaires et autres actions pour gagner des points tel sorte que les 3 premiers se partageraient 15% du benefice net rapporte par les bannieres publicitaires.
Ma question est Ai-je le droit de proposer un tel type de service et est ce que les regies publicitaires accepterai le fait que je dise a mes visiteurs de cliquer sur les bannieres ?
merci pour votre reponse

Par **frog**, le **30/03/2010** à **02:36**

[citation]est ce que les regies publicitaires accepterai le fait que je dise a mes visiteurs de cliquer sur les bannieres ? [/citation]
Google Ads non, et ils sont draconiens là dessus.

La plupart des annonceurs verront qu'il y a anguille sous roche, voire baleine sous galet dès qu'ils enregistreront des clics frénétiques venant des mêmes adresses IP. Ca conduit à un blacklistage dont il est -du peu que j'ai pu connaître de cas de ce genre- quasiment impossible de sortir.

Ca ne t'empêche pas de faire de la prospection pour éventuellement trouver l'annonceur à qui ton projet pourrait plaire.

Je connais un site web qui s'est arrangé avec une régie publicitaire pour instaurer le

mécanisme suivant : Le site web est gratuit, offre une plate-forme de jeux, de forums, de chat et de messagerie privée.

Cependant, pour financer le site, une page spéciale, pleine de bannières est accessible et permet de remporter des petites récompenses aléatoires toutes les X heures. Ainsi, les utilisateurs ne sont incités qu'à aller sur cette page (avec modération), mais pas directement à cliquer. Si je me souviens bien, lors de la mise en place du machin, il a même été expressément demandé aux membres de ne cliquer sur les bannières que si elles les intéressaient vraiment, fair-play oblige vis-à-vis de la régie.

Cependant, n'espère pas faire fortune : Dans l'exemple que je cite, le mécanisme rapportait "moins de 84 centimes par jour" avec 100.000 inscrits (je ne retrouve plus le chiffre du nombre de membres actif, mais ça doit pas dépasser les 10% d'inscrits).

Pour connaitre le nom de la régie qui a accepté ce deal, le plus simple serait que tu envoies à l'adresse mail que tu trouveras ici : http://jean-charles.net/

Par **alfano**, le **31/03/2010** à **01:57**

merci pour ta reponse en fait je n obligerai pas mes visiteurs a cliquer directement ils auront une page speciale avec des bannieres publicitaires selectionnee specialement pour eux grace a un formulaire prealablement rempli afin de definir leur preferences et ces bannieres ne pourront etre cliquees qu une seule fois par jour ainsi que la publicite qu il y a sur tous les sites sur le cote elle ne leur donnera des points qu une fois par jour donc je pense que l envie frenetique de cliquer pourra etre evite Penses tu que ce systeme pourrai eviter les problemes avec les regies. ? Sinon je vais voir directement avec elles en esperant que cela puisse se faire Un grand merci quand meme

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés